

PAEN : plan d'actions



Atelier 1/3 : engager la co-construction du plan

12 Avenue d'Elné
66570 SAINT-NAZAIRE France
Tel : 04-68-80-11-45 - @ : petiau@ecosys.tm.fr



[Site : http://ecosys.tm.fr/](http://ecosys.tm.fr/)



5 impasse Charrié
97429 PETITE ILE La Réunion
Tel 06 11 14 90 19 - @: jmpetiau@ecosys.re



Ordre du jour de l'atelier

OBJECTIF

- Engager la co-construction du plan d'actions opérationnel du PAEN

LE PAEN DE LA POSSESSION

- Démarche et procédure
 - **Qu'est ce qu'un PAEN ?**
 - **De l'étude de faisabilité...**
 - **... au plan opérationnel d'actions**
- Acteurs associés
- Périmètre
- Programme d'action

PLAN D'ACTIONS

- Proposition de méthode de travail
 1. **Déclinaison du programme d'action**
 2. **Modèles et projets de Fiches Action « phares »**
 3. **Coordination, partage et suivi**
 4. **Echanges sur l'organisation**
 5. **Feuille de route**
- Rédaction des Fiches Action
- Production du plan d'actions
- Calendrier de mise en œuvre

LE PAEN DE LA POSSESSION



Qu'est ce qu'un PAEN ?

Un outil à double détente

- La loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux (articles 73 à 76) attribue aux départements la possibilité de mener une politique en faveur de la **protection et de la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains**.
- Pour ce faire, le dispositif défini leur permet, en accord avec les communes concernées :
 - de créer des **Périmètres** de protection et de mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels périurbains (PAEN) avec un objet spécifique de l'exercice du droit de préemption (L143-2 du Code rurale et de la pêche maritime ;
 - d'adopter des **programmes d'action** associés. L113-15 à 28 et R113-19 à 26 du Code de l'Urbanisme

De l'étude de faisabilité ...

Année 2023

2^{ème} trimestre 2023 phase 1

- ❑ Etat des lieux – Analyse du territoire (mars-avril)
- ❑ Rencontres exploitants (avril)

4^{ème} trimestre 2023 phase 2

- ❑ Ateliers agricoles des 09 et 16 octobre
- ❑ CoTech du 17/11
- ❑ Atelier environnement 20/11
- ❑ CoPil du 24/11 statuant sur l'opportunité d'un PAEN
 - Proposition périmètre et pré-programme d'action
 - Tour de table partenaires statuant sur l'opportunité d'un PAEN

Année 2024

1^{er} et 2^{ème} trimestre 2024 phase 3

- ❑ Travaux préparatoires sur les projets de tracé du périmètre et du programme d'action :
 - CoTech 22/02 et 18/04
 - Atelier environnement 11/03
 - Réunion d'information agriculteurs 25/03
- ❑ CoPil 4 avril 2024
- ❑ Présentation aux élus 25 avril 2024
- **Dossier de PAEN**

... au Plan d'actions opérationnel

3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2024 phase 1 préparation à l'enquête publique

- ❑ Dossier de PAEN 03/09
- ❑ Demandes d'avis et d'accords 18/09 :
 - Accord de la Commune en date du 09/10
 - Avis du Parc National de La Réunion en date du 19/11
 - Avis de la Chambre d'agriculture en date du 22/11
 - Avis de l'ONF en date du 26/11

Année 2025

1^{er} et 2^{ème} trimestre 2025 phase 1 enquête publique et 2 dossier définitif

- ❑ Enquête publique du 21/01 au 21/02 concernant le périmètre
- ❑ Avis favorable du commissaire enquêteur en date du 20/03
- ❑ Dossier définitif 22/03
- ❑ Délibération du Département créant le périmètre et adoptant le programme d'action du 14/05

4^{ème} trimestre 2025 phase 3 : plan d'actions

- ❑ Ateliers :
 - Engager la co-construction du plan d'actions opérationnel 14/11
 - Poursuivre la co-construction du plan d'actions date à définir
 - Mettre en œuvre le plan d'actions JJ/11 date à définir
- ❑ Rédaction des Fiches Action
- ❑ Production du plan d'actions avec calendrier de mise en œuvre

Les acteurs associés

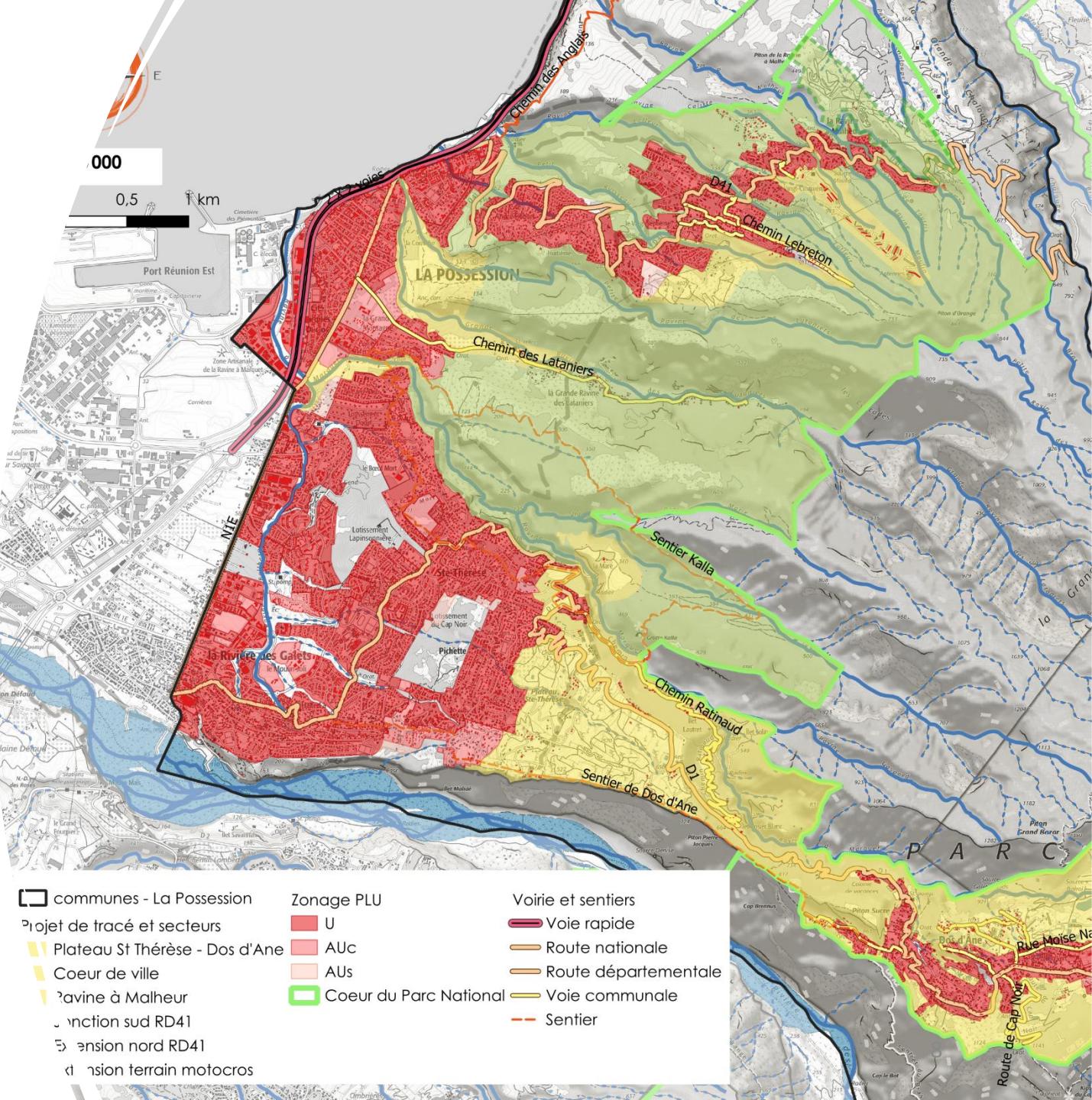
- DEPARTEMENT
- COMMUNE (accords périmètre et programme d'action)
- REGION
- Territoire de l'Ouest (chargé du SCoT avis sur le périmètre), GAL Ouest et services
- Conservatoire du Littoral
- Parc National de La Réunion (avis sur le programme d'action)
- Office National de la Forêt (avis informel périmètre et programme d'action)
- Conservatoire Botanique National Mascarin
- Associations de l'environnement (SREPEN, Micropodia, SEOR)
- AGORAH
- CAUE
- Chambre d'agriculture (avis périmètre et programme d'action)
- SAFER
- Syndicat du sucre
- SAPHIR
- Etat : DAAF/DEAL

Périmètre

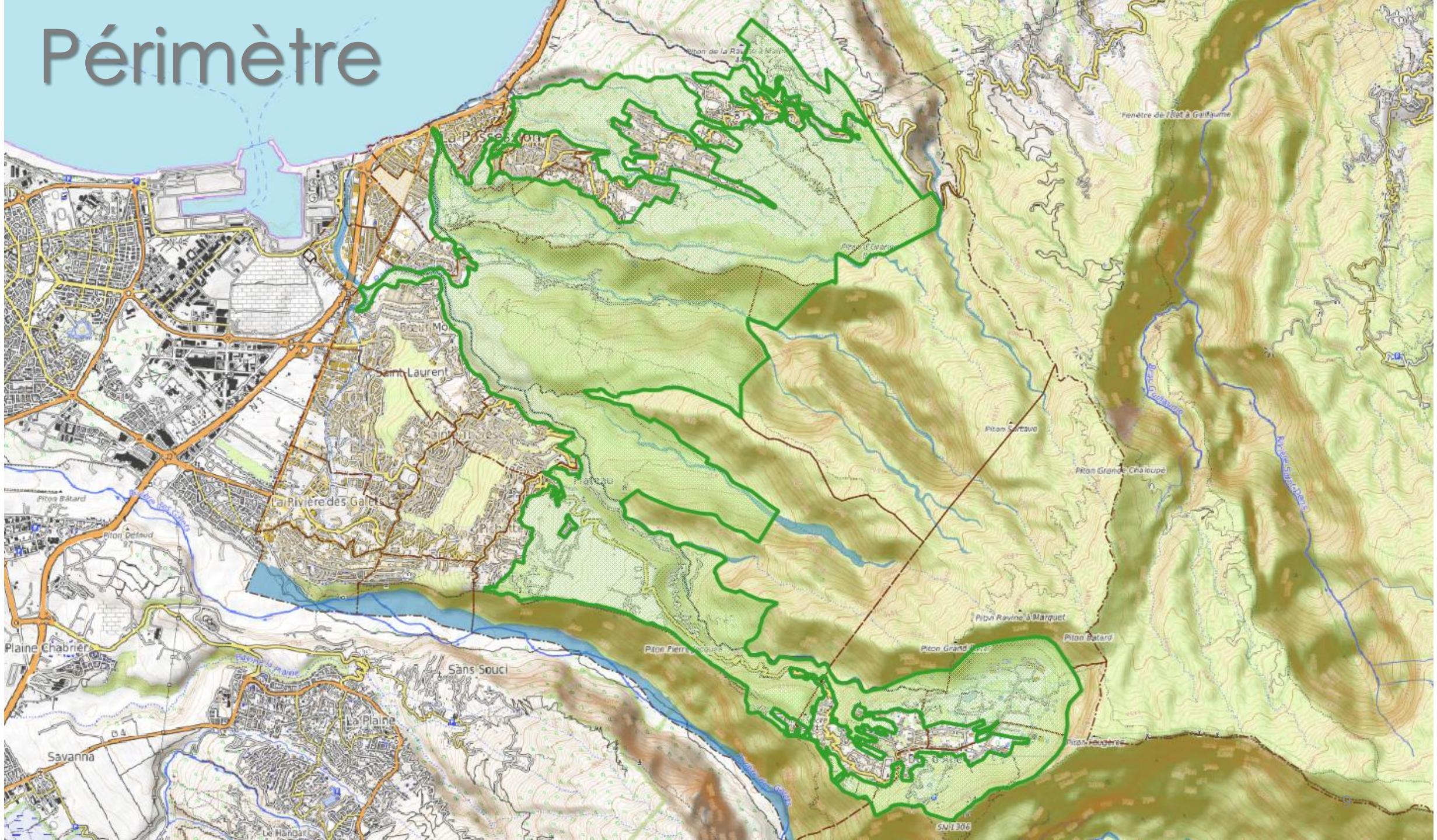
Une double vocation bien affirmée du périmètre de 1.900 ha :

- agricole à partir des secteurs d'études initiaux.
- naturelle avec une large jonction et des extensions.

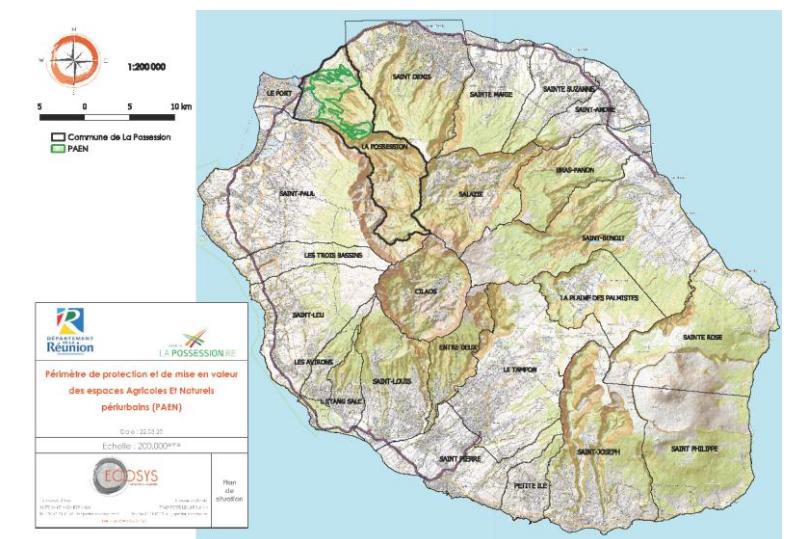
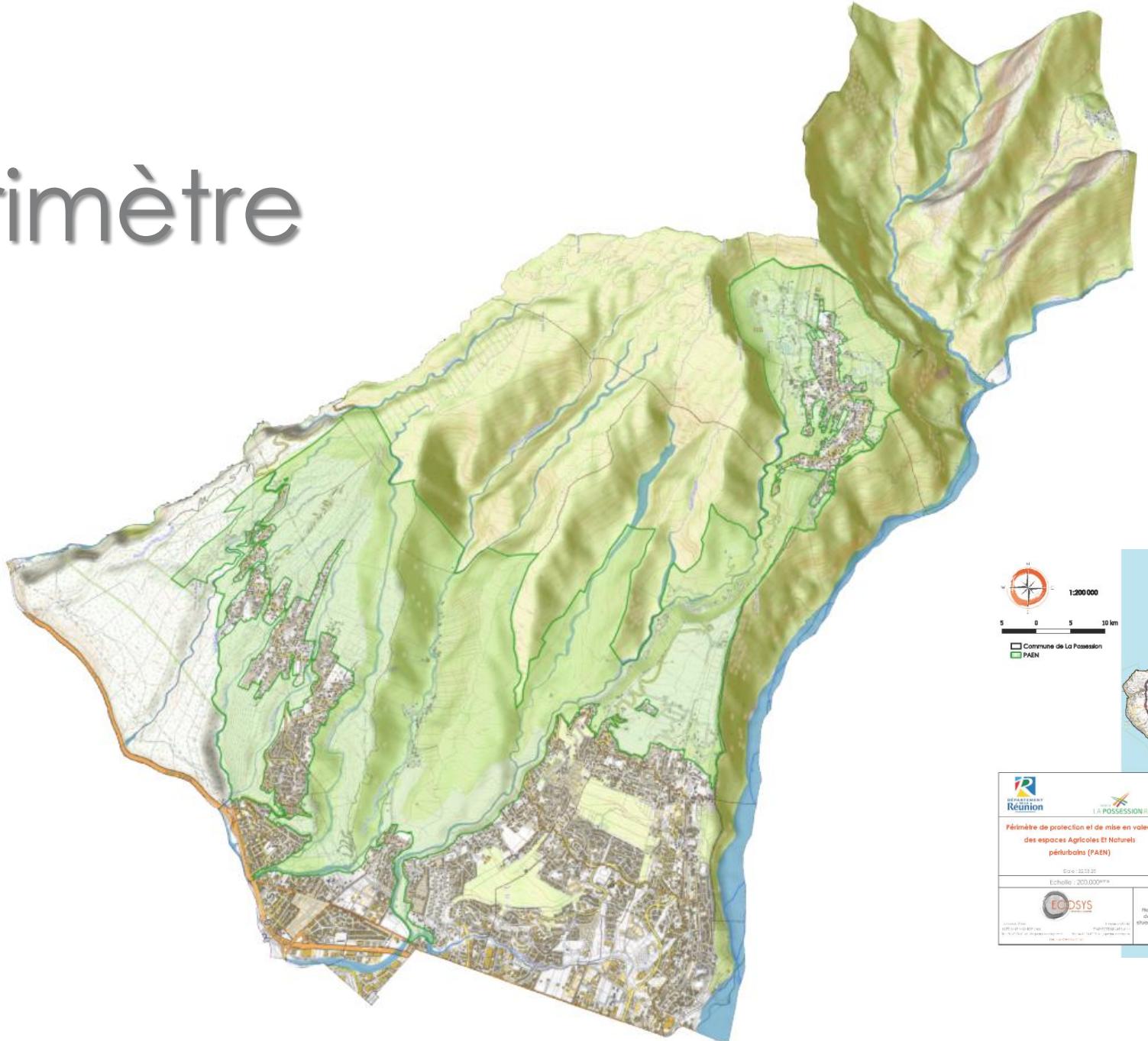
Un travail de concertation et d'échanges notamment avec le CDL.



Périmètre



Périmètre



Principes du programme d'action

- L'essentiel des actions existent ou préexistent, il s'agit de les amplifier et pérenniser sur un périmètre protégé de toute urbanisation.
- Le programme d'action préfigure un plan pluriannuel opérationnel coordonné et animé par un **opérateur** à identifier.
- Les moyens techniques, financiers et humains et les actions elles-mêmes ne sont pas fléchées. Ce sont les acteurs qui élaborent le programme.
- Le PAEN est une condition pour mobiliser et concentrer les moyens sur un territoire.
- Le programme d'action n'est pas « une liste à la Prévert » mais doit répondre à une cohérence globale, transversale et hiérarchisée.



AMENAGEMENT

REDEPLOIEMENT EQUILIBRE DES TERROIRS NOURRICIERS

- 1) Appui à l'**irrigation**, équipements et conseils à la parcelle.
- 2) Amélioration **foncière** des conditions d'installation, d'agrandissement et d'exploitation.
- 3) « *Penser autrement* » la **constructibilité** en zone agricole :
 - Maîtriser les constructions et occupations du sol non agricoles.
 - Accompagner les projets agricoles nécessitant des constructions.

NATURE ET PAYSAGES EN CŒUR ET PORTES DE VILLE

- 4) Maintien et requalification écologique et paysagère :
 - **Gérer les lisières forestières** (lutte contre EEE et chantier de restauration -, agroforesterie, pastoralisme, ...)
 - **Passer du front à la frange** entre les espaces agricoles voire naturels et urbains
 - Agir contre les occupations portant atteinte à l'environnement et illégales en zone naturelle
- 5) Des liens à rétablir avec la Nature et les paysages
 - Co-construire une stratégie opérationnelle pour la qualité des espaces naturels périurbains
 - Approche sociologique
 - Amplifier et pérenniser les actions citoyennes de restauration et de lutte contre les EEE

ORIENTATIONS DE GESTION

POUR UNE PROMESSE D'AVENIR

- 6) Aide à la transmission des exploitations
- 7) Emploi et apprentissage
- 8) Appui aux projets
- 9) Confortation économique des filières
- 10) Gouvernance

Axes du programme d'action

Axe : redéploiement équilibré des terroirs nourriciers

ORIENTATIONS STRATEGIQUES = ENJEUX	ACTIONS ou OBJECTIFS	ACTIONS OPERATIONNELLES LOCALES
1. Appui à l'irrigation	<i>Garantir les investissements à long terme</i>	S'assurer de la pérennité des équipements réalisés
	<i>Optimiser l'irrigation à la parcelle</i>	Cibler et compléter les aides : équipement et conseils à la parcelle
	<i>Faciliter l'accès au foncier</i>	Amplifier et organiser la dynamique de Mise A Disposition / Location / Achat
	<i>Optimiser le foncier sur l'exploitation</i>	Promouvoir l'aide aux travaux d'aménagement foncier et territoires prioritaires : défrichement, réaménagement, épierrage, élimination d'andains, réalisation d'ouvrages pour le pluvial, chemins agricoles
2. Amélioration foncière des conditions d'installation, d'agrandissement et d'exploitation		
	<i>Améliorer le parcellaire, la voirie et le pluvial</i>	Généraliser graduellement les procédures d'aménagement foncier : <ul style="list-style-type: none">• Mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous-exploitées• Echanges et cessions amiables d'immeubles ruraux• Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental
	<i>Gagner de l'arabilite par un chantier d'épierrage</i>	Etat des lieux de la voirie communale et du pluvial, programme d'aménagement et d'entretien <ul style="list-style-type: none">1° Evaluer le potentiel et les besoins : épierrage, réorganisation sur site (limite, enclosures, pluvial, ...)2° Mutualiser les déclarations et demandes d'autorisations administratives3° Organiser la réalisation des travaux et leur suivi3° Proposer une offre commune des matériaux rocheux excédentaires (quantité, qualité et prix)
3. "Penser autrement" la constructibilité en zone agricole	<i>Maitriser les constructions et occupations du sol non agricoles</i>	Recenser le bâti agricole et non agricole sur le périmètre
	<i>Accompagner les projets agricoles nécessitant des constructions</i>	Appliquer plus efficacement le droit de préemption (information/acquisition) Instruire les demandes de permis de construire agricoles dans une démarche de projet (CDPENAF) Rapprocher l'offre de bâti existants avec la demande de permis de construire agricole

Axe : Nature et paysage en Cœur et Porte de Ville

ORIENTATIONS STRATEGIQUES = ENJEUX	N° actions	Actions les + liées	ACTIONS ou OBJECTIFS	ACTIONS OPERATIONNELLES LOCALES
4. Maintien et requalification écologique et paysagère	8		Gérer les lisières forestières	Préserver la biodiversité : lutte contre EEE et restauration écologique Gérer et valoriser les friches en lisière de forêt par l'agroforesterie, le pastoralisme, ...
	9		Passer du front à la frange	Concevoir et réaliser la limite entre espaces agricoles, naturels et urbains : • Sur les zones AU : imposer des principes d'aménagement aux aménageurs (OAP) • Sur les zones A et N : mobiliser des financements (FEADER)
	10	6	Agir contre les occupations et constructions portant atteinte à l'environnement et illégales en zone naturelle	Gérer les espaces tampons : jardins partagés par exemple Surveiller, contrôler par une application plus efficace du DP (information/acquisition) Verbaliser et engager et suivre l'action en justice
5 Des liens à rétablir avec la Nature et les paysages	11		Co-construire une stratégie opérationnelle pour la qualité des espaces naturels périurbains	Hiérarchiser les enjeux environnementaux alliant sciences et perception du plus grand nombre. Amplifier et pérenniser les actions citoyennes notamment de restauration et de lutte contre les EEE Former les décideurs que sont les élus aux enjeux environnementaux

Axe : pour une promesse d'avenir

ORIENTATIONS STRATEGIQUES = ENJEUX	ACTIONS ou OBJECTIFS	ACTIONS OPERATIONNELLES LOCALES
6 Aide à la transmission des exploitations	<p><i>Accompagner la transmission</i></p>	<p>Aborder la base de données Installation / Transmission de la Chambre d'agriculture</p> <p>Tenir des réunions d'information pour les porteurs de projet concernés</p> <p>Mettre en relation cédants et repreneurs</p>
7 Emploi et apprentissage	<p><i>Identifier la main d'œuvre locale potentielle</i></p> <p><i>Valoriser les métiers de la terre</i></p> <p><i>Embaucher et former</i></p>	<p>Mener une enquête personnalisée auprès des demandeurs d'emplois</p> <p>Engager une campagne de communication après des collégiens</p> <p>Recourir à l'apprentissage avec un programme de formation pour des emplois durables</p> <p>Etudier l'intérêt de la création d'un groupement d'employeurs sur le territoire</p>
8 Appui aux projets	<p><i>Mettre à disposition une information et un conseil ressources</i></p>	<p>Tenir une permanence hebdomadaire d'information et de suivi (conseiller Point Vert) sur la Commune.</p> <p>Tenir des réunions d'information thématique et d'échanges.</p>
9 Confortation économique des filières	<p><i>Sécuriser et conforter l'économie de l'exploitation</i></p>	<p>Promouvoir et accompagner les ateliers de diversification au sein des exploitations agricoles</p> <p>Définir la stratégie de transformation agroalimentaire sur le territoire de La Possession</p> <p>Accompagner les producteurs dans la valorisation, la promotion et l'écoulement de leurs productions</p> <p>Identifier le meilleur scénario d'approvisionnement en BIO de la restauration collective (convention ou régie)</p> <p>Accompagnement des porteurs de projets en agritourisme et révision du PLU</p>



PLAN D'ACTIONS

Proposition de méthode de travail

- *Déclinaison du programme d'action*
- *Modèles et projets des Fiches Action « phares »*
- *Coordination, partage et suivi*
- *Echanges sur l'organisation*
- *Feuille de route*

Déclinaison du programme d'action

AMENAGEMENTS ET ORIENTATIONS DE GESTION POUR FAVORISER L'EXPLOITATION AGRICOLE, LA GESTION FORESTIERE, LA PRESERVATION ET LA VALORISATION DES ESPACES NATURELS ET DES PAYSAGES AU SEIN DU PERIMETRE D'INTERVENTION (L113-21 du Code de l'urbanisme)				
L113-21	AXES	ORIENTATIONS STRATEGIQUES = ENJEUX	ACTIONS ou OBJECTIFS	ACTIONS OPERATIONNELLES LOCALES
AMENAGEMENTS ORIENTATIONS DE GESTION <i>Redéploiement équilibré des terrains nourriciers</i>	1. Appui à l'irrigation		<i>Garantir les investissements à long terme</i> <i>Optimiser l'irrigation à la parcelle</i> <i>Faciliter l'accès au foncier</i> <i>Optimiser le foncier sur l'exploitation</i>	S'assurer de la pérennité des équipements réalisés Cibler et compléter les aides : équipement et conseils à la parcelle Amplifier et organiser la dynamique de Mise A Disposition / Location / Achat Promouvoir l'aide aux travaux d'aménagement foncier et territoires prioritaires : défrichement, réaménagement, épierrage, élimination d'andains, réalisation d'ouvrages pour le pluvial, chemins agricoles Généraliser graduellement les procédures d'aménagement foncier : <ul style="list-style-type: none"> Mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous-exploitées Echanges et cessions amiables d'immeubles ruraux Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental Etat des lieux de la voirie communale et du pluvial, programme d'aménagement et d'entretien
	2. Amélioration foncière des conditions d'installation, d'agrandissement et d'exploitation		<i>Améliorer le parcellaire, la voirie et le pluvial</i> <i>Gagner de l'arabilité par un chantier d'épierrage</i>	1° Evaluer le potentiel et les besoins : épierrage, réorganisation sur site (limite, enclosures, pluvial, ...) 2° Mutualiser les déclarations et demandes d'autorisations administratives 3° Organiser la réalisation des travaux et leur suivi 3° Proposer une offre commune des matériaux rocheux excédentaires (quantité, qualité et prix)
	3. "Penser autrement" la constructibilité en zone agricole		<i>Maîtriser les constructions et occupations du sol non agricoles</i> <i>Accompagner les projets agricoles nécessitant des constructions</i>	Recenser le bâti agricole et non agricole sur le périmètre Appliquer plus efficacement le droit de préemption (information/acquisition) Instruire les demandes de permis de construire agricoles dans une démarche de projet (CDPENAF) Rapprocher l'offre de bâti existants avec la demande de permis de construire agricole
	4. Maintien et requalification écologique et paysagère		<i>Gérer les lisières forestières</i> <i>Passer du front à la frange</i> <i>Agir contre les occupations et constructions portant atteinte à l'environnement et illégales en zone naturelle</i>	Préserver la biodiversité : lutte contre EEE et restauration écologique Gérer et valoriser les friches en lisière de forêt par l'agroforesterie, le pastoralisme, ... Concevoir et réaliser la limite entre espaces agricoles, naturels et urbains : <ul style="list-style-type: none"> Sur les zones AU : imposer des principes d'aménagement aux aménageurs (OAP) Sur les zones A et N : mobiliser des financements (FEDER) Gérer les espaces tampons : jardins partagés par exemple Surveiller, contrôler par une application plus efficace du DP (information/acquisition) Verbaliser et engager et suivre l'action en justice
	5 Des liens à rétablir avec la Nature et les paysages		<i>Co-construire une stratégie opérationnelle pour la qualité des espaces naturels périurbains</i>	Hiérarchiser les enjeux environnementaux alliant sciences et perception du plus grand nombre. Amplifier et pérenniser les actions citoyennes notamment de restauration et de lutte contre les EEE Former les décideurs que sont les élus aux enjeux environnementaux
	6 Aide à la transmission des exploitations		<i>Accompagner la transmission</i>	Aborder la base de données Installation / Transmission de la Chambre d'agriculture Tenir des réunions d'information pour les porteurs de projet concernés Mettre en relation cédants et repreneurs
	7 Emploi et apprentissage		<i>Identifier la main d'œuvre locale potentielle</i> <i>Valoriser les métiers de la terre</i> <i>Embaucher et former</i>	Mener une enquête personnalisée auprès des demandeurs d'emplois Engager une campagne de communication après des collégiens Recourir à l'apprentissage avec un programme de formation pour des emplois durables Etudier l'intérêt de la création d'un groupement d'employeurs sur le territoire
	8 Appui aux projets		<i>Mettre à disposition une information et un conseil ressources</i>	Tenir une permanence hebdomadaire d'information et de suivi (conseiller Point Vert) sur la Commune. Tenir des réunions d'information thématique et d'échanges.
	9 Confortation économique des filières		<i>Sécuriser et conforter l'économie de l'exploitation</i>	Promouvoir et accompagner les ateliers de diversification au sein des exploitations agricoles Définir la stratégie de transformation agroalimentaire sur le territoire de La Possession Accompagner les producteurs dans la valorisation, la promotion et l'écoulement de leurs productions Identifier le meilleur scénario d'approvisionnement en BIO de la restauration collective (convention ou régie) Accompagnement des porteurs de projets en agritourisme et révision du PLU
ORIENTATION DE GESTION <i>Nature et paysage en Cœur et Parties de ville</i> <i>Pour une promesse d'avenir</i>	Gouvernance transversale Département ou Commune ? Pour la mise en œuvre du plan opérationnel déclinant le programme d'action			

Modèles et projets de Fiches Action « phares »

Plan d'actions du PAEN de La Possession

Type d'action : AMENAGEMENT

Axe : « Redéploiement équilibre des terrains nourriciers »

Orientation stratégique : "Penser autrement" la constructibilité en zone agricole

Fiche action 6 : maîtriser les constructions et occupations du sol non agricoles

Motif de l'action

De nombreuses constructions et occupations non agricoles en zones agricoles (A) génèrent spéculation et conflits d'usages. Le marché foncier échappe à l'agriculture, seulement 15% du volume des mutations sur 9 ans (2014 à 2022). Malgré l'interdiction de destination des constructions non agricoles sur les zones A, les biens continuent d'être vendus à des non-agriculteurs. Ceci présente une « aubaine » pour des acquéreurs non agricoles jouissant de villégiatures tant qu'ils ne recourent pas à une demande de permis de construire.

Localisation

Zones agricoles dans le PAEN et par extension toutes les zones agricoles.



Description de l'action

Penser autrement, avancé en ateliers, jouera le temps long pour résorber et empêcher les occupations non agricoles pour un retour agricole lors des ventes.

Actions opérationnelles envisagées

- Recenser le bâti agricole et non agricole sur le périmètre.
- Appliquer plus efficacement le droit de préemption : information et suivi systématique des déclarations d'intention d'aliéner ainsi qu'une anticipation financière pour l'acquisition afin d'empêcher toute nouvelle vente à destination non agricole.

Cadre réglementaire

Code de l'urbanisme

Lien avec les autres actions du programme d'action voire programmes extérieurs

Même action sur les zones N pour des motifs d'atteinte à l'environnement.

Montage

Opérateur : Rapporteur : Pilote de l'action :

Partenaires :

Outils réglementaires ou contractuels :

Calendrier et phasage court terme moyen terme long terme

Coût et financement (en € H.T.) Coûts :

Financement :

Plan d'actions du PAEN de La Possession

Type d'action : AMENAGEMENT

Axe : « Redéploiement équilibre des terrains nourriciers »

Orientation stratégique : "Penser autrement" la constructibilité en zone agricole

Fiche action 7 : accompagner les projets agricoles nécessitant des constructions

Motif de l'action

De nombreuses constructions et occupations non agricoles en zones agricoles (A) génèrent spéculation et conflits d'usages. Le marché foncier échappe à l'agriculture, seulement 15% du volume des mutations sur 9 ans (2014 à 2022). Malgré l'interdiction de destination des constructions non agricoles sur les zones A, les biens continuent d'être vendus à des non-agriculteurs. Ceci présente une « aubaine » pour des acquéreurs non agricoles jouissant de villégiatures tant qu'ils ne recourent pas à une demande de permis de construire.

Localisation

Zones agricoles dans le PAEN et par extension toutes les zones agricoles.



Description de l'action

Penser autrement c'est aussi raisonner les besoins en constructions agricoles nécessaires en termes de projet et non seulement de demandes d'autorisation administratives.

Actions opérationnelles envisagées

- Instruire les demandes de permis de construire agricoles dans une démarche de projet notamment en CDENAF.
- Rapprocher l'offre de bâti existants avec la demande de permis de construire agricole.

Cadre réglementaire

Code de l'urbanisme

Lien avec les autres actions du programme d'action voire programmes extérieurs

Montage

Opérateur : Rapporteur : Pilote de l'action :

Partenaires :

Outils réglementaires ou contractuels :

Calendrier et phasage court terme moyen terme long terme

Coût et financement (en € H.T.) Coûts :

Financement :

Plan d'actions du PAEN de La Possession

Type d'action : AMENAGEMENT

Axe : « Nature et paysage en Cœur et Portes de ville »

Orientation stratégique : maintien et requalification écologique et paysagère

Fiche action 8 : gérer les lisières forestières

Motif de l'action

La « diagonale de nature », qui part de La Possession pour traverser l'île, confère à La Réunion sa reconnaissance au patrimoine mondial de l'UNESCO lui consacrant sa place quasi unique au Monde pour la richesse de sa biodiversité et ses paysages. Des actions en périurbain pour le maintien et la requalification écologique et paysagère s'imposent dans le programme d'action.

Localisation

À l'interface entre zones agricoles et naturelles.



Description de l'action

Des espaces agricoles incultes en lisières forestières sont les principales sources de propagation des Espèces Exotiques Envahissantes. Une intervention volontaire de gestion avec les exploitants conjuguera une réponse aux enjeux agricoles et environnementaux.

Actions opérationnelles envisagées

- Préserver la biodiversité : lutte contre EEE et restauration écologique
- Gérer et valoriser les friches en lisière de forêt par l'agroforesterie, le pastoralisme, ...

Cadre réglementaire

Lien avec les autres actions du programme d'action voire programmes extérieurs

Montage

Opérateur : Rapporteur : Pilote de l'action :

Partenaires :

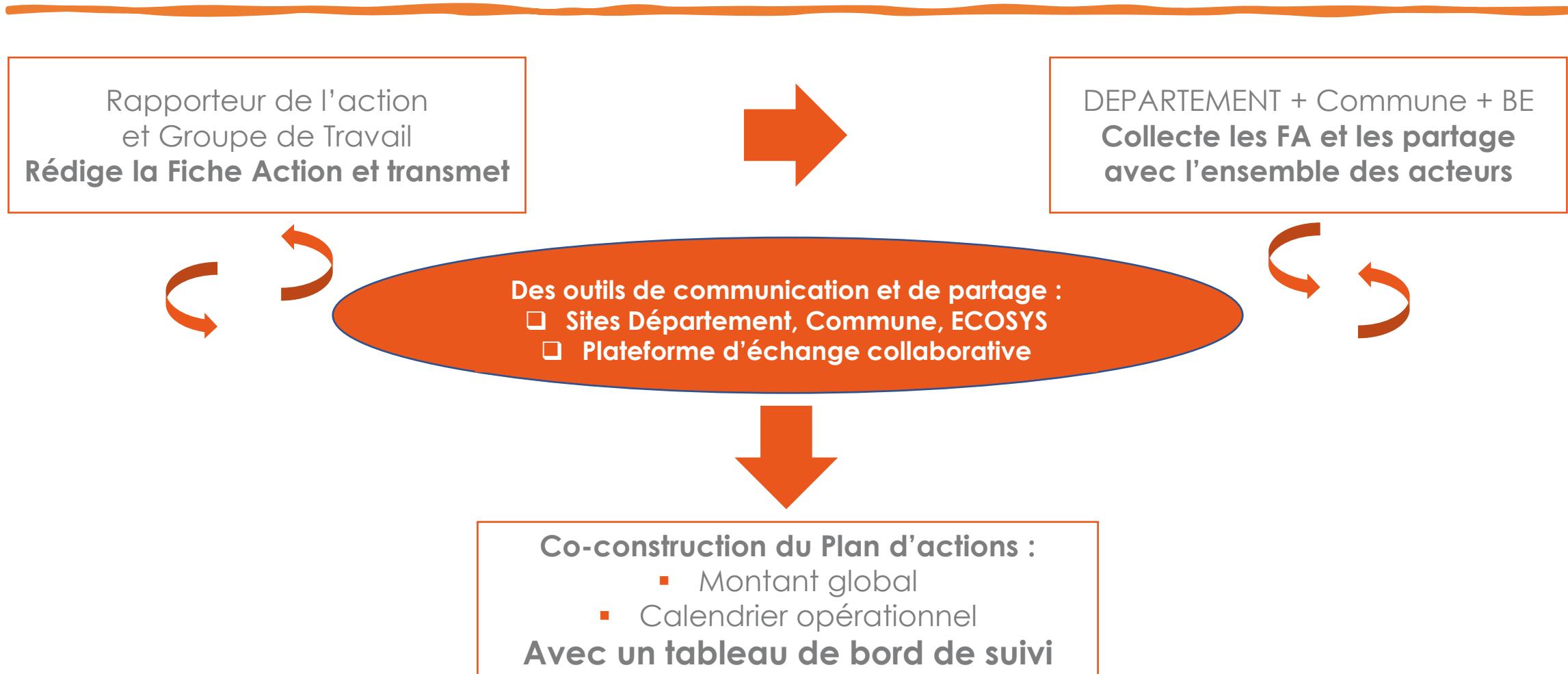
Outils réglementaires ou contractuels :

Calendrier et phasage court terme moyen terme long terme

Coût et financement (en € H.T.) Coûts :

Financement :

Coordination, partage et suivi



Créer de la transversalité et s'extraire du quotidien

Echanges sur l'organisation

- L'enjeu pour la co-construction puis la mise en œuvre, du plan d'actions est **la transversalité** pour mobiliser les compétences et moyens tant entre acteurs qu'à l'intérieur des différentes organisations : Département, DEAL, DAAF, Chambre d'Agriculture, SAFER, ...
- Le rapporteur doit pouvoir être **légitimé** à cet effet, dans son administration notamment.
- **Prendre le temps** car la co-construction puis le mise en œuvre du plan d'actions est **d'abord une dynamique à créer et maintenir entre acteurs**. Une ou plusieurs actions phares serviront de moteur et d'exemples.
- Le rôle du rapporteur est également important comme relais pour **éviter l'éparpillement** avec une multiplicité des acteurs. Il est nécessaire de cibler les personnes ressources pour être efficace mais sans se priver des compétences mobilisables.
- La **disponibilité** de chacun est également une contrainte à prendre en compte **avec l'impérieuse nécessité de s'extraire du quotidien professionnel**.
- ...

Feuille de route

Atelier 2/3 : poursuivre la co-construction du plan

Atelier 3/3 : mettre en œuvre le plan

1. Rédaction des Fiches Action
2. Production du plan d'actions
3. Calendrier de mise en œuvre

Merci de votre participation

ECOSYS, plus de 30 ans de passion au service des territoires et des hommes

- Un travail en réseaux au plus près des acteurs et de leur territoire.
- Un métier à la confluence de l'urbanisme, de l'agriculture et du paysage.
- PLU et cartes communales.
- ZAP et PAEN.
- Plan de gestion d'espaces naturels.
- Charte de territoires et paysagères.
- Etudes d'impact et d'environnement.
- Diagnostic et étude préalable agricole.
- AMO (certificat de projet, demandes d'autorisation administratives).
- ...

12 Avenue d'Elne
66570 SAINT-NAZAIRE France



5 Impasse Charrié
97405 PETITE ILE La Réunion

Tel: 04-68-80-11-45 - @: petiau@ecosys.tm.fr
Site: <http://ecosys.tm.fr/>